

Mairie
DE
REPLONGES



N° Délibération
D382024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/05/2024

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjointes,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –
M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence –
M RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
Mme ROBIN Pascale, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. GAILLARD Bruno a donné pouvoir à M. MONTERRAT Raphaël,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde,

Arrivé en cours : M. NILLON Christophe arrivé à la 5^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONVENTION – RENOUELEMENT DU DISPOSITIF
« CONSEILLER NUMERIQUE »**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils avaient approuvé la mise en place des services d'une conseillère numérique qui propose ses services d'accompagnement des personnes à l'accès numérique en mars 2022.

La convention arrivant à son terme, monsieur le Maire soumet donc la reconduction de cette convention de partenariat avec le SIEA, dans les mêmes conditions que précédemment. Le coût à la charge de la collectivité est de 625 € pour an.

A compter de cette année, la Communauté de Communes Bresse et Saône apportera une aide financière à chaque commune ayant mis en place ou renouvelé ce dispositif correspondant à 50% de la dépense à charge de la commune dans la limite d'une intervention tous les 15 jours.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le renouvellement du dispositif du Conseiller Numérique France Services pour une durée de 3 ans,

- PRECISE que ce dispositif bénéficie d'une participation financière de la Communauté de Communes Bresse et Saône,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation entre notre commune et le SIEA ; ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 28 mai 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX
Date de réception préfecture : 29/05/2024